

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022



Date de convocation : 21/11/2022
Date d'affichage : 21/11/2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 28 novembre à 19 Heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, C.MEICHEL, adjoints, P.DERLY - PY.LENORMAND – M.LOPEZ – T.NEYT – E.OLLIVIER – J.FERRAND DEBART

formant la totalité des membres en exercice.

Absents : M.DELACOUR – S.CAILLAUD

Marie LOPEZ a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CITERNE SOUPLE A INCENDIE :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 octobre 2022 la commune a fait l'acquisition d'une parcelle de terrain, rue de la Groute, pour y installer une citerne souple à incendie. Le Département a mis en place un plan de relance avec un budget dédié aux collectivités pour leur mise aux normes dans le cadre de la défense extérieure incendie.

Monsieur le Maire présente le projet d'installation rue de la Groute d'une citerne souple à incendie de la société ESA Evolutions pour un montant total de 6 623,05 € HT se décomposant comme suit :

- Terrassement : 4 250,00 € HT
- Citerne 30 m³ : 1 504,00 € HT
- Pose et installation : 660,00 € HT
- Panneau « sauf pompiers » : 209,05 € HT

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel suivant :

SOURCE	MONTANT HT	
<i>Fonds publics</i>	Montant sollicité	%
Conseil Départemental	2 649 €	40 %
Préfecture DETR	2 649 €	40 %
Fonds propres commune	1 325,05 €	20 %
Total HT	6 623,05 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet présenté par Monsieur le Maire.
- de solliciter l'obtention auprès des différents co-financeurs d'un montant d'aides publiques sur la base du montage financier prévisionnel.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE ET STAGE :

M. le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par 2 familles Authvernoises et la classe de CM2 pour une aide financière.

Comme tous les ans, la classe de CM2 organise une classe randonnée à Pralognan en juin 2023. M. le Maire propose de verser une aide de 50 € par élève domicilié à Authvernes. Proposition acceptée.

D'autre part, une famille demande une aide pour participer aux frais de stage de leur fille qui est actuellement dans un lycée spécialisé dans les métiers de la sécurité. Enfin, une famille demande une aide pour le voyage scolaire à la montagne en janvier 2023 de leur fille, en classe de seconde option sport. Le conseil municipal souhaite avoir plus d'informations sur les demandes de financement de ces familles, notamment s'ils ont sollicité le fonds spécifique de leur établissement qui peut aider financièrement. M. le Maire propose de reporter ces demandes au prochain conseil, avec plus d'informations.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 :

M. le Maire propose d'adopter une décision modification budgétaire pour les raisons suivantes :

- l'installation d'une citerne souple à incendie rue de la Groute (+ 3 000 €)
- l'achat d'un photocopieur pour la Mairie (+ 4 500 €)
- l'achat d'un souffleur (+ 1 000 €)
- l'achat d'une armoire pour la Mairie (+ 500 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative budgétaire n°2 suivante, à l'unanimité :

Section d'investissement

DEPENSES

Article 2041582 (op.10154)	- 100 €
Article 2111 (op.10150)	- 4 500 €
Article 21578 (op.10162)	- 1 000 €
Article 2182 (op.10145)	- 1 000 €
Article 2315 (op. non affectées)	- 2 400 €
	- 9 000 €
Article 21568 (op.10157)	+ 3 000 €
Article 21757 (op.10163)	+ 1 000 €
Article 2183 (op.10164)	+ 4 500 €
Article 2184 (op.10148)	+ 500 €
	+ 9 000 €

ENCAISSEMENT DE CHEQUE :

Vu le courrier de l'administration fiscale informant d'un dégrèvement pour pertes de récolte au profit de la commune pour un montant de 11 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter le chèque de 11 € correspondant.

QUESTIONS DIVERSES :

-Carrefour les saules binet / RD6014 : M. Derly informe le conseil que depuis la mise en place du nouvel aménagement à ce carrefour, il a constaté moins de circulation devant chez lui. M. le Maire l'informe que les balises blanches vont être retirées mais que l'interdiction de tourner à gauche et la ligne blanche seront maintenues. Une réunion de restitution des comptages sera programmée en janvier. M. Derly demande la mise en sens interdit de la rue du boisdenemets. M. le Maire lui propose d'installer un panneau sens interdit, dans un premier temps, à partir de l'entrée livraison de la jardinerie jusqu'au stop le long du château.

- Remise prix villages fleuris : lundi 5 décembre à St Sylvain des Moulins.

- Clés local comité des fêtes : M. Neyt demande qui est détenteur de cette clé. M. le Maire l'informe que

seule la mairie en dispose.

-Démission : Mme Meichel informe le conseil qu'elle démissionne de son poste de seconde adjointe et de conseillère municipale car elle quitte la région. M. le Maire et le conseil municipal la remercie pour ses actions pour le bon fonctionnement de la commune pendant 3 ans.

La séance a été levée à 20h45